

Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz Québec à compter du 1er janvier 2026

DOSSIER R-4303-2025

PLAN D'APPROVISIONNEMENT

Question 1 :

Références :

- (i) B-0005, p. 6, tableau 2
- (ii) B-0030, p. 2
- (iii) R-4268-2024, B-0006, p. 2
- (iv) R-4299-2025, B-0009, p. 1

Préambule :

(i)

Tableau 2 – Approvisionnement gazier

| | Approvisionnement gazier | | 10 ³ m ³ |
|-----------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------------|
| | 2026 | 2027 | 2028 |
| Résidentiel | 68 689 | 68 635 | 68 581 |
| Commercial | 84 689 | 85 701 | 86 713 |
| Industriel | 54 209 | 54 196 | 54 196 |
| | <u>207 588</u> | <u>208 533</u> | <u>209 491</u> |
| PGEÉ (1) - Résidentiel | 5 371 | 5 474 | 5 581 |
| PGEÉ (1) - Commercial | 4 961 | 5 159 | 5 358 |
| PGEÉ (1) - Industriel | 13 | 39 | 66 |
| Biénergie (2) - Résidentiel | 272 | 851 | 1 965 |
| Biénergie (2) - Commercial | 25 | 94 | 242 |
| | <u>196 945</u> | <u>196 916</u> | <u>196 279</u> |
| Distribution totale | <u>196 945</u> | <u>196 916</u> | <u>196 279</u> |
| GSR (3) | 9 442 | 9 554 | 13 706 |
| Tarif 200 et Service T | <u>187 504</u> | <u>187 362</u> | <u>182 573</u> |

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Note (2): Réduction de volumes provenant de la Biénergie depuis son introduction en 2025.

Note (3): L'approvisionnement en GSR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.

Les références (ii) et (iii) permettent de constater une augmentation de la demande contractuelle (« Contract demand ») qui passe de 1243,5 10³ m³/j à 1247,7 10³ m³/j

La FCEI note que les ventes réelles de l'année 2024 pour le secteur commercial sont de 77 261 10³ m³ en baisse par rapport 79 353 10³ m³ en 2023.

Parallèlement, la FCEI calcule une prévision des ventes nette du PGEÉ et de la biénergie de pour ce même secteur en nette hausse entre 2024 et 2028.

2023 (réel) : 79353 10³ m³

2024 (CT) : 80 210 10³ m³

2024 (Réal) : 77261 10³ m³

2025 (CT) : 78837 10³ m³ (+1576)

2025 (2+10) : 79505 10³ m³ (+2244)

2026 : 79703 10³ m³ (+200)

2027 : 80448 10³ m³ (+745)

2028 : 81113 10³ m³ (+665)

Questions :

- 1.1 Veuillez indiquer l'impact de chaque catégorie de clientèle sur la variation du besoin de capacité entre 2025 et 2026.
- 1.2 Veuillez expliquer la baisse marquée des ventes entre le réel 2023 et le réel 2024.
- 1.3 Veuillez expliquer la croissance marquée des ventes entre le réel 2024 et la prévision 2025 (2+10).
- 1.4 Veuillez expliquer que la croissance marquée des ventes entre 2024 et 2025 soit suivie d'une croissance dix fois plus faible entre 2025 et 2026.
- 1.5 Veuillez expliquer la recrudescence de la croissance des ventes à partir de 2027.
- 1.6 Veuillez expliquer que la prévision des ventes 2025 au présent dossier ne contienne que deux mois de données réelles pour 2025 alors qu'elle a été déposée le 15 octobre.
- 1.7 Veuillez présenter la prévision la plus récente des ventes normalisées pour l'année 2025 pour le secteur commercial.
- 1.8 Veuillez élaborer sur l'évolution du nombre de clients et des volumes commerciaux entre la prévision 2025 la plus récente et la prévision 2026.

CFR- TRCP

Question 2 :

Référence:

- (i) B-0014, p. 11
- (ii) B-0039, p. 2
- (iii) B-0039, p. 3
- (iv) R-4268-2024, B-0043, p. 3

Préambule :

(i)

« 5.Création d'un compte de frais reportés

Considérant que la présente preuve vise une reconduction du TRCP pour l'année tarifaire 2026 uniquement, EGQ prévoit initier prochainement la préparation d'une étude complète en vue d'un examen du taux de rendement et de la structure en capital applicable à compter de l'année tarifaire 2027. Comme cette préparation impliquera la mobilisation de ressources externes spécialisées (honoraires d'expert, frais juridiques, etc.) générant des dépenses importantes mais non récurrentes, EGQ souhaite isoler ces coûts dans un compte de frais reportés.

Bien qu'il demeure prématuré à ce stade de déposer un budget détaillé, EGQ estime, en se basant sur le dossier R-4196-2021, que les coûts pourraient se situer aux environs de 500 000 \$. Le coût final dépendra notamment des enjeux soulevés par la Régie, du nombre d'intervenants au dossier, ainsi que la complexité administrative générale. Ces dépenses seront rapportées à la Régie dans le cadre d'un dossier ultérieur, durant laquelle la Régie pourra statuer quant à leur intégration dans les tarifs. » (Nous soulignons)

Questions :

- 2.1 Veuillez préciser la nature des coûts qui sont comptabilisés dans le compte de frais reportés « charges réglementaires » pour l'année 2024 (ii).
- 2.2 Veuillez préciser la nature des coûts qui sont comptabilisés dans le compte de frais reportés « charges réglementaires » pour les années 2025 (iv) et 2026 (iii).
- 2.3 Veuillez expliquer pourquoi les charges liées à la demande de modification du TRCP en 2027 ne peuvent être comptabilisées dans le compte « charges réglementaires » de 2026.

- 2.4 Veuillez présenter les coûts liés à la participation de EGQ au développement du PGIRE en 2025. Veuillez indiquer si ces coûts seront captés par un CFR quelconque et, si oui, lequel.
- 2.5 Veuillez indiquer les coûts liés à la préparation de l'étude sur les taux d'amortissement comptabilisés en 2025. Veuillez indiquer si ces coûts seront captés par un CFR quelconque et, si oui, lequel.
- 2.6 Le cas échéant, veuillez indiquer pourquoi les coûts liés à la préparation du développement du dossier sur le TRCP devraient être traités différemment des coûts relatifs au PGIRE et à l'étude sur les taux d'amortissement.

CHARGES D'EXPLOITATION - FORMULE

Question 3 :

Référence:

(i) B-0031

Préambule :

(i)

Pour l'application de la formule, EGB applique une inflation des salaires de 4,43%.

Pour le facteur de croissance, EGB utilise la prévision 2+10 comme point de référence du nombre de clients (45139) alors que le nombre de clients utilisés pour 2025 au dossier tarifaire précédent était de (45163).

Questions :

- 3.1 Veuillez présenter le calcul détaillé et les sources pour le taux d'inflation des salaires de 4,43%.
- 3.2 Veuillez confirmer que l'utilisation de 45139 clients pour 2025 au présent dossier contre 45163 clients au dossier précédent a pour effet que la croissance entre 45139 et 45163 est reflétée deux fois dans la formule. Une fois en 2025 et une fois en 2026.

CFR RELATIF AUX REVENUS DE VENTE D'UC

Question 4 :

Référence:

(i) B-0019, p. 4

Préambule :

(i)

« 3. CRÉATION D'UN COMPTE DE FRAIS REPORTÉS

EGQ peut, lorsqu'applicable selon les modalités contractuelles convenues, valoriser des UC en vertu du RCP. Depuis le 7 juin 2025, suite à l'adoption de la Loi, EGQ estime que les revenus découlant de cette valorisation peuvent être utilisés au bénéfice de sa clientèle. Ces sommes représentent un revenu potentiel qui, selon la compréhension d'EGQ en lien avec le nouvel article 52.5 cité plus haut, peut maintenant être inclus dans ses activités réglementées.

Dans ce contexte, EGQ souhaite créer un compte de frais reportés (ci-après « CFR ») afin de comptabiliser les revenus associés à la valorisation des UC correspondant aux volumes de GSR achetés et livrés depuis le 7 juin 2025, date de la sanction de la Loi. Ce compte permettra à EGQ de conserver les revenus jusqu'à ce qu'une approche détaillée relative à leur disposition soit présentée à la Régie pour approbation. »

Questions :

- 4.1 Veuillez indiquer si des UC ont été créées avant le 7 juin 2025. Le cas échéant, veuillez indiquer combien.
- 4.2 Veuillez indiquer le nombre d'UC vendues avant le 7 juin 2025 et les revenus tirés de ces ventes.
- 4.3 Veuillez indiquer comment EGQ compte disposer des montants associés aux UC créées avant le 7 juin 2025 et valorisées avant le 7 juin 2025.
- 4.4 Veuillez indiquer si EGQ compte retourner ces sommes à la clientèle. Dans la négative, veuillez justifier ce choix.
- 4.5 Veuillez indiquer comment EGQ compte disposer des montants associés aux UC créées avant le 7 juin 2025 et vendues le ou après le 7 juin 2025. Veuillez indiquer si EGQ compte retourner ces sommes à la clientèle. Dans la négative, veuillez justifier ce choix.

AJUSTEMENT TARIFAIRE

Question 5 :

Référence:

- (i) B-0043, p. 8 de 31
- (ii) B-0043, p. 15 de 31
- (iii) B-0043, p. 6 de 31
- (iv) B-0043, p. 29 de 31

Préambule :

- (i)

Questions :

- 5.1 Relativement au graphique de la référence (i), veuillez confirmer que ce graphique ne fait que reproduire les données du tableau de la référence (ii).
- 5.2 Relativement à la référence (ii), veuillez expliquer comment les classes de revenu (« revenue class ») (sont définies.
- 5.3 Veuillez indiquer la proportion des clients au tarif 1 ayant un volume de consommation inférieur à 9 000 m³.
- 5.4 Afin d'avoir un portrait plus complet des impacts des modifications tarifaires proposées, veuillez refaire le tableau de la référence (ii) en scindant, sur la base du volume de consommation, les classes de revenu 43, 71 et 79 en sous-groupes d'au plus 300 clients. Veuillez de plus ajouter au tableau le pourcentage d'augmentation de la facture en distribution seulement pour chacun des groupes ou sous-groupes et chacun des scénarios.
- 5.5 Le tableau 1 de la référence (iii) montre un ajustement de -11,9 k\$ pour le tarif 9. Il montre également un ratio R/C de 0,76 alors que la référence (iv) présente un impact sur la facture globale de 1,3 %. Veuillez justifier l'ajustement de 11,9 k\$ dans le contexte d'un impact sur la facture globale de 1,3% alors que les autres clientèles, notamment le tarif 4 subit une hausse tarifaire globale plus importante alors qu'il présente un ratio R/C de 1,36.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT :

Références :

- (i) B-0017, p. 2
- (ii) D-2020-141, p.

Préambule :

(i) « De plus, EGQ considère que le dossier R-4292-2025 relatif à sa stratégie de décarbonation, actuellement à l'étude par la Régie, pourrait avoir des répercussions sur son plan de développement. Elle juge préférable d'attendre les conclusions de ce dossier avant de procéder à la mise à jour des analyses demandées. »

(ii) « [50] Quant aux volumes, Gazifère conclut qu'elle les surestime pour toute la période de 2010 à 2019. Elle constate toutefois que les volumes réels sont inférieurs à ceux prévus pour les années 2014, 2015 et 2017, alors que les additions réelles de clients sont plus élevées que celles prévues pour la même période.

[51] Gazifère soumet que la surestimation des volumes prévus s'explique également par d'autres facteurs tels que l'utilisation d'équipements hautement efficaces par ses clients, l'étanchéité accrue des nouveaux bâtiments et la diminution de la superficie de certaines nouvelles résidences. Elle précise que l'efficacité énergétique est un élément important qui explique les écarts volumétriques entre les additions de clients réelles et celles prévues.

[52] Afin de corriger ces erreurs de prévision, Gazifère propose d'utiliser une moyenne des cinq dernières années de consommation, antérieures aux deux dernières années de consommation complète.

(...)

[57] En regard des propositions 1 et 2, la Régie est satisfaite de la démonstration faite par Gazifère quant à l'existence d'un effet de croissance des volumes dans les secteurs résidentiel et commercial. Elle comprend en outre que le taux de croissance moyen de 0,4 % proposé pour le secteur résidentiel tient compte des effets associés aux ajouts de charges et aux économies d'énergie. Elle partage également l'avis de l'ACEFO à l'effet que les résultats présentés sont à la fois robustes et représentatifs puisqu'ils s'appuient sur l'analyse de plusieurs cohortes de clients sur des horizons variés et comportent des variations significatives des taux de croissance entre les périodes.

[58] Par ailleurs, pour les secteurs résidentiel et commercial, la Régie juge qu'il est prudent d'utiliser des taux moyens de croissance de volumes conservateurs, ce qui permettra de minimiser les risques de surestimation des volumes durant les premières années suivant leur intégration dans les analyses de rentabilité de son plan de développement.

[59] Enfin, la Régie partage l'avis de Gazifère à l'effet qu'il est raisonnable de revoir ces taux aux cinq ans afin de ne pas alourdir le processus réglementaire, compte tenu de la

charge de travail requise pour la collecte, l'analyse, l'interprétation et la présentation des données ainsi que le débat réglementaire associé aux différentes propositions qui pourraient résulter de cet exercice. Le Régie juge que cette période de cinq ans lui permettra également d'apprécier l'évolution de ces taux et de les ajuster au besoin.

(...)

[65] Comme pour le secteur commercial, la Régie est d'avis que l'utilisation d'une moyenne historique de cinq ans pour prévoir les volumes moyens dans le secteur résidentiel permettrait d'améliorer l'acuité des prévisions de Gazifère et de mieux capter l'évolution récente de la consommation des clients résidentiels.

[66] La Régie comprend que c'est la moyenne des cinq dernières années complètes de consommation qui sera prise en compte dans l'estimation des volumes moyens des nouveaux clients résidentiels et non la consommation d'une seule année. (...)

[70] Enfin, la Régie demande à Gazifère [Enbridge Gaz Québec] de procéder, dorénavant, à une révision des résultats des analyses tous les cinq ans et de déposer sa mise à jour des taux lors de la prochaine révision de ses propositions, soit lors du dossier tarifaire 2025-2026. » (notes omises)

Questions :

- 6.1 Relativement à la référence (i), veuillez expliquer comment le dossier R-4292-2025 pourrait avoir un impact sur les prévisions de volumes des nouveaux clients ?
- 6.2 Relativement aux paragraphes 52 et 66 de la référence (ii), veuillez indiquer quelles sont les cinq années historiques utilisées pour calculer les moyennes de consommation utilisées pour prévoir les volumes des clients résidentiels et commerciaux au présent dossier.
- 6.3 Relativement au paragraphe 57 de la référence (ii), veuillez indiquer sur la base de quelles années historiques ont été calculés les taux de 0,4%.
- 6.4 Relativement au paragraphe 65 de la référence (ii), veuillez indiquer les moyennes des cinq dernières années complètes de consommation utilisées pour prévoir les volumes des clients résidentiels et commerciaux au présent dossier.
- 6.5 Veuillez présenter les moyennes comparables pour :
 - les quatre dernières années;
 - les trois dernières années;
 - les deux dernières années.
- 6.6 Veuillez expliquer si, et le cas échéant, comment, la baisse de consommation moyenne observée ces dernières années affecte le résultat de la moyenne des cinq dernières années.

ÉTUDE SUR LES TAUX D'AMORTISSEMENT

Question 7 :

Référence:

- (i) B-0016, p. 35 de 101
- (ii) B-0016, p. 11 de 101
- (iii) B-0016, p. 10 de 101
- (iv) B-0108, p. 2, réponse 1.1
- (v) B-0016, p. 12 de 101
- (vi) B-0016, p. 14 de 101
- (vii) B-0016, p. 14 de 101
- (viii) B-0016, p. 20 de 101
- (ix) B-0017, p. 20 de 101

Préambule :

(i)

« The future growth and retirement programs of the Enbridge Gaz Quebec system may be significantly different than the retirement patterns experienced in the past. While future retirements that are caused by physical forces of retirement such as wear and tear and changes in technology of the assets will continue, it is reasonable to anticipate that the utilization of large groups of assets may change due to the implementation of climate change legislation. Consistent with the potential change in the utilization of the assets, it could be assumed that large scale retirement of assets may be required in the periods between now and 2050. However, as noted above, the overall impact, if any, is unknown at this time. As such, Concentric has intentionally limited life extension estimates on long-lived asset groups instead of implementing an economic planning horizon. Concentric notes that future studies may require additional consideration of alternative depreciation procedures and energy transition mitigation strategies as more information becomes known. »

(ii)

« Concentric acknowledges that EGQ has developed a decarbonization plan aimed at progressively reducing GHG emissions from its network while maintaining the use of the majority of its existing gas infrastructure. This plan notably includes measures such as energy efficiency initiatives, the deployment of dual-energy systems that reduce natural

gas consumption while preserving its use during peak periods, and the injection of renewable natural gas (RNG), which contributes to lowering GHG emissions while continuing to rely on distribution assets. »

(iii)

« In addition to Ontario Energy Board order, there has also been a recent decision from the California Public Utilities Commission rejecting the use of the Unit of Production method of depreciation and mandating the continued use of the ALG procedure. Concentric is aware of the Colorado Public Utilities Commission, which ordered the use of the ELG procedure, notwithstanding the fact that the applicant had proposed the ALG procedure in their depreciation study, however, there has not been a requirement to use an EPH in this jurisdiction. »

(v)

« The depreciation rates calculated in this study were calculated in a different manner than in the prior full depreciation study. In the previous study, the straight-line method and ALG Procedure were applied on a remaining life basis. In this study however, Concentric has recommended the use of the ELG procedure, applied on a remaining life basis.

When depreciation rates are calculated utilizing a remaining life technique, the depreciation rate is established by dividing the undepreciated value of each group of assets (after consideration to the net salvage requirements) by the composite remaining life of the group of assets. This calculation is made for each vintage surviving investment as of the date of the study (December 31, 2023), and then composited into a calculation for the account or group as a whole. This calculation requires two estimates:

1. The actual booked accumulated depreciation for each vintage within each account.

Enbridge Gaz Quebec does not track the booked accumulated depreciation reserve by vintage within each account. Rather the depreciation expense is calculated at an account level and booked to accumulated depreciation at the same account level. Concentric notes that this is the practice employed by virtually all regulated utilities. As such, the accumulated depreciation by account is allocated within the account to each vintage, on the basis of the calculated accumulated depreciation by vintage. The calculated accumulated depreciation is a function of the estimated survivor curve, the average service life estimate, the net salvage estimates and the achieved age of each vintage.

2. The estimated remaining life of each vintage with each account. The estimated remaining life of each vintage is a direct function of the achieved age of each vintage, the estimated survivor curve and the average service life estimate. »

(vi)

« The range of survivor characteristics usually experienced by utility and industrial properties is encompassed by a system of generalized survivor curves known as the Iowa type curves.

(...)

As such, the lower the Residual Measure the better the statistical fit between the analyzed Iowa curve and the observed data points. Concentric follows the widely used practice of fitting Iowa curves up to one percent of the maximum exposures. »

(vii)

« The service life and net salvage estimates used in the depreciation and amortization calculations were based on informed professional judgment which incorporated a review of management's plans, policies and outlook, a general knowledge of the gas utility industry, and comparisons of the service life and net salvage estimates from Concentric's studies of other gas utilities.

The procedure for estimating service lives consisted of compiling historical data for the plant accounts or depreciable groups, analyzing this history through the use of widely accepted techniques, and forecasting the survivor characteristics for each depreciable group on the basis of interpretations of the historical data and the probable future. The forecasting of a probable future included management and operational staff interviews. The combination of the historical experience and the probable future yielded estimated survivor curves from which the average service lives were derived. »

(viii)

“The currently approved and proposed life parameter for this account is an Iowa 80-R3 which provides a fit to the observed data with a Residual Measure of 0.4888 as seen above and on page 6-6. EGQ staff indicated that there is still pipe in operation today with vintages dating back to the company's origin. This speaks to the longevity of the assets in service within this account and is a large reason why Concentric does not recommend a change to the average service life at this time.

Discussions with Enbridge Gaz Quebec management and operations staff indicated that this account should have a retirement dispersion in the future that is similar to what has been experienced historically. Staff spoke to Concentric about how mains are typically replaced or relocated, and that it is quite rare that they would have to abandon long sections of mains pipe without any replacement work. A review of peer Canadian natural gas distribution utilities indicates a life of between 60 and 66 years, with a mean average service life recommendation of 65 years. Although this peer range places EGQ on the longer end of peers, Concentric has no reason to believe that there is an imminent”

Questions :

- 7.1 Relativement à la référence (i), quels types d'actifs sont susceptibles de présenter des coûts échoués à cause de la transition énergétique selon Concentric? Veuillez détailler votre réponse au niveau des types et des dimensions des conduites et, au besoin, selon un niveau de détail similaire pour les autres actifs.
- 7.2 Relativement aux références (ii) et (iii), veuillez indiquer la place accordée par la Californie et le Colorado aux considérations relatives à des plans de décarbonation dans leur détermination du choix ou du rejet de la méthode ELG.

- 7.3 Relativement à la référence (iii), veuillez fournir les références aux décisions de la California Public Utilities Commission et de la Colorado Public Utilities Commission.
- 7.4 Relativement à la référence (iv), veuillez ventiler l'impact de 1 873 922 M\$ entre les différents changements méthodologiques suivants:
- évaluation des valeurs résiduelles (Net salvage);
 - passage de ALG à ELG;
 - modification à la durée de vie (service life);
 - troncature des courbes de survie (truncation cuts);
 - autres.
- 7.5 Veuillez indiquer si l'impact du passage de ALG à ELG est dû au changement d'approche elle-même ou au changement de durée de vie dans certains sous-groupes d'actifs dans la méthode ELG?
- 7.6 Relativement à la référence (v), veuillez expliquer comment la valeur historique des actifs est répartie entre les sous-groupes d'actifs dans le cadre du passage de la méthode ALG à la méthode ELG.
- 7.7 Relativement à la référence (v), veuillez fournir un exemple de la détermination de la dépréciation accumulée calculée.
- 7.8 Relativement à la référence (v), veuillez fournir un exemple de la détermination de la durée de vie résiduelle pour les actifs ayant excédé leur durée de vie utile initiale.
- 7.9 Relativement à la référence (v), veuillez fournir un exemple du calcul du taux de dépréciation.
- 7.10 Pour chaque catégorie d'actif et chaque sous-groupe de durée de vie égal (ELG), veuillez indiquer la durée de vie résiduelle considérée selon la méthode ALG et la durée de vie résiduelle considérée selon la méthode ELG. Veuillez également indiquer la valeur nette des actifs dans chaque groupe.
- 7.11 Relativement à la référence (vi), veuillez indiquer et justifier les changements apportés à la durée de vie (service life) et à la valeur résiduelle (net salvage) depuis la dernière étude des taux d'amortissement.
- 7.12 Eu égard au compte 475 (viii), veuillez ajouter au graphique les courbes Iowa 100-R3 et 120-R3. Veuillez présenter la somme du carré des écarts (Residual measure) pour chacune ces trois courbes.
- 7.13 Veuillez indiquer l'impact de l'utilisation de l'une ou l'autre de ces courbes sur la dépense d'amortissement.

- 7.14 Eu égard au compte 475 (viii), veuillez confirmer la compréhension de la FCEI que la courbe de survie basée sur la « Placement Band » et la courbe basée sur la « Experience Band » sont identiques.
- 7.15 Eu égard au compte 475 (viii), comment expliquez-vous le décrochage entre la courbe de survie et les observations réelles à partir de la trentième année ?
- 7.16 Eu égard au compte 475 (viii), veuillez indiquer l'âge moyen et la durée de vie résiduelle considérée pour le sous-groupe le plus âgé. Veuillez commenter le réalisme de cette durée de vie résiduelle à la lumière du graphique.
- 7.17 Eu égard au compte 475 (viii), veuillez indiquer si la même courbe de survie est utilisée pour tous les actifs de ce compte indépendamment du calibre des conduites et du type de matériaux.
- 7.18 Eu égard au compte 473 (ix), comment expliquez-vous le décrochage entre les courbes de survie et les observations réelles à partir de la cinquantième année ?

STRATÉGIE D'INTÉGRITÉ

Question 8 :

Référence:

- (i) B-0014, p. 4
- (ii) B-0014, p. 7
- (iii) B-0014, p. 8
- (iv) B-0014, p. 9
- (v) B-0014, p. 13
- (vi) B-0108, p. 9

Préambule :

(i)

« EGQ a recruté une ressource dédiée à la mise en place d'une version du Programme d'Enbridge Gas adaptée à son réseau, tel que plus amplement expliqué à la section « Méthodologie ». Cette démarche marque un virage vers une approche proactive où les actions et les projets futurs en matière d'intégrité seront planifiés en fonction d'une identification rigoureuse des risques à prioriser. Cette nouvelle façon de faire permettra non seulement d'optimiser les ressources en temps et en argent, mais aussi d'assurer un équilibre entre les risques, les coûts et la performance du réseau d'EGQ. »

(ii)

« Cela dit, même si la stratégie est adaptée à la réalité d'EGQ, les fondements du Programme d'Enbridge Gas ont été appliqués dans leur intégralité, incluant l'outil de modélisation et les processus de catégorisation des risques afin d'établir les priorités d'intervention. »

(iii)

« À l'instar d'Enbridge Gas, EGQ prévoit réaliser annuellement le Bilan afin d'obtenir une vue actualisée de l'état de l'ensemble des actifs de son réseau de distribution. Cette étape, préalable et essentielle à l'application de la Stratégie d'intégrité, permettra d'ajuster de manière éclairée les priorités d'intervention, le cas échéant. Le processus de Bilan est présentement en cours, EGQ ayant rassemblé l'information nécessaire à la modélisation. »

(iv)

« Suivant une analyse des actifs du réseau d'EGQ ainsi que des fondements du Programme d'Enbridge Gas, des éléments de risque ont été identifiés et catégorisés en fonction de la réalité du réseau de distribution d'EGQ. Les éléments suivants représentent des exemples d'enjeux retenus, se trouvant sur le réseau de distribution d'EGQ. D'ailleurs, des mesures correctives sont présentement en cours de développement pour ces éléments. »

(v)

« De manière exceptionnelle et étant au début de la mise en oeuvre de la Stratégie d'intégrité, EGQ ne présentera pas de plan pour l'année 2026, mais plutôt un budget total. En effet, le distributeur désire avoir un délai supplémentaire pour bien identifier les interventions à prioriser, d'autant plus que le Bilan est présentement en cours de réalisation, ainsi que pour élaborer un plan pluriannuel précis et complet. Conséquemment, EGQ demande à la Régie de prendre acte que, pour l'année tarifaire 2026, un budget d'environ 600 000 \$ a été prévu. »

(vi)

« Par ailleurs, l'absence d'une stratégie d'intégrité structurée et de l'intégration complète des outils et processus prévus à cette fin, dont la mise en oeuvre est requise afin de se conformer aux pratiques de gestion de l'intégrité établies par Enbridge Gas, limite la capacité d'EGQ à prioriser les interventions en fonction de critères objectifs tels que le niveau de risque, la nature critique des actifs ou l'impact potentiel sur la sécurité et la performance du réseau. Cette situation peut mener à une allocation sous-optimale des ressources et influencer les délais de priorisation des interventions visant les enjeux les plus critiques. »

Questions :

8.1 Relativement à la référence (i), veuillez confirmer notre compréhension que, selon EGQ, l'approche qu'elle propose entraîne des économies financières à terme. Le cas échéant, veuillez indiquer s'il existe des analyses globales démontrant de tels résultats chez Enbridge Gas. Le cas échéant, veuillez produire ses analyses.

- 8.2 Veuillez présenter un exemple de Bilan tel que réalisé chez Enbridge Gas.
- 8.3 Relativement à la référence (ii), veuillez clarifier quand et à quoi « les fondements du Programme d'Enbridge Gas ont été appliqués dans leur intégralité, incluant l'outil de modélisation et les processus de catégorisation des risques afin d'établir les priorités d'intervention. » Veuillez réconcilier cette affirmation avec le fait que le Bilan soit en cours de réalisation (iii).
- 8.4 Considérant que le Bilan est une étape préalable et essentielle à la Stratégie d'intégrité, veuillez indiquer comment les éléments de risques dont il est fait mention à la référence (iv) ont été identifiés et en quoi l'analyse effectuée diffère du Bilan.
- 8.5 Veuillez commenter la possibilité d'attendre que le premier Bilan soit complété avant d'aller de l'avant avec la Stratégie.
- 8.6 Relativement à la référence (vi), veuillez présenter la liste complète des critères considérés par la stratégie et indiquer comment ces critères interagissent pour conduire à la sélection et à la priorisation des interventions.